Image not found or type unknown

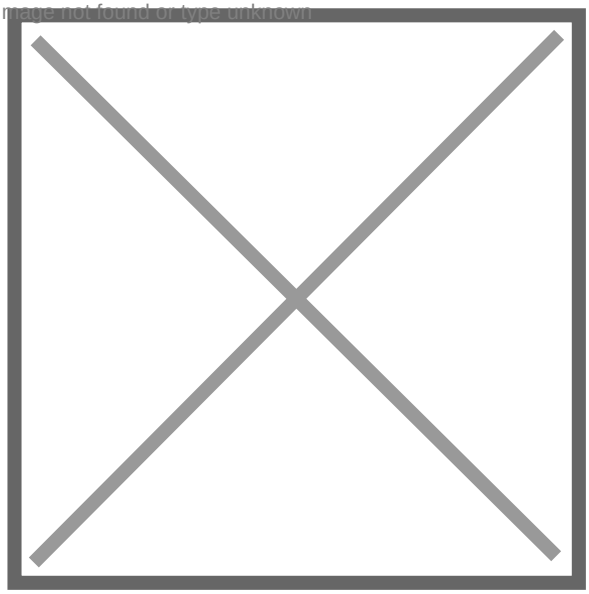

Commerciale qui n'obtient pas son licenciement

Par **cheyenne66**, le **23/01/2009** à **14:38**

[*b]je suis attachée commerciale pour une societe de vente de sites web.Cette societe ne respecte pas les engagements prient ni avec leurs cleints ni avec leurs employés.De ce faite j'ai décidé d'arreter de travailler pour eux et je leur ai demandé un licenciement sachant que cette histoire dure depuis le mois d'octobre.La societe m'a fait parvenir des documents(avec des informations eronnées)pour m'inscrire aux assedic ainsi qu'a l'ANPE et un solde de tout compte mais je n'ai toujours pas de lettre de licenciement.De plus j'ai ete en arret de travail durant 3 semaines, j'ai donc reçu un document de la part de la securité sociale a remplir et a envoyer à mon employeur qui lui devait compléter sa partie et le retourner a cet organisme mais la societe ne l'a pas fait. [s]Conclusion:[/s] defaut de paiement niveau salaire et impossibilité de m'inscrire au chomage donc plus aucuns revenus avec tout ce qui en découle(loyers impayés etc...)Que dois-je faire? [/b]*

Par **Visiteur**, le **23/01/2009** à **15:58**

Que dois-je faire?

peut être un petit bonjour et éventuellement un merci...
je dis ça comme ca !!!!!!!!!!!! c'est pas obligé d'être poli sur les forums !!!!

Par **frog**, le **23/01/2009** à **16:21**

Je vous conseillerais de privilégier la résiliation judiciaire de votre contrat de travail à la lumière des griefs que vous exposerez.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés